

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

---==oO==---

DELIBERATION N° 1
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 21 Octobre 2022

ETAIENT PRESENTS

M. BACHEVALIER, Mme BARDUCA-FAUQUET, MM. BASTID, BENEZET, Mme BERGERI, MM. BLANC, BOUAD, BOUGET, Mme BOYER, M. CHASSARY, Mmes CHAULET, COUVREUR, MM. CRAUSTE, DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, FORTUNAT-DESCHAMPS, MM. FUSTER, GAILLARD; Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme GUARDIOLA, M. LARROQUE, Mme LAURENT-PERRIGOT, M. MALAVIEILLE, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MONDET, M. NICOLAS, Mmes NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PASCAL, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PLANTIER, RIBOT, Mme SARTRE, MM. SCORSONE, SERRE, TIBERINO.

PROCURATION(S)

Madame ANDRIEU-BONNET pour Madame NOGUIER, Madame BORIES pour Monsieur BACHEVALIER, Madame ROULLE pour Madame GARDEUR-BANCEL, Monsieur VALADIER pour Monsieur TIBERINO.

DECISION MODIFICATIVE N°2 2022 - BUDGET PRINCIPAL

N° 1

-----oOo-----

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

VU le rapport n° 101 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, Monsieur NICOLAS

VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR LBLB0300011A du 21 octobre 2003,

VU la délibération n° 08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014 adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

VU la délibération n° 1 du Conseil départemental en date du 7 janvier 2022, adoptant le Budget Primitif 2022 du Département qui s'élève, tout mouvement confondu, en fonctionnement à 920 195 102,00 € et en investissement à 240 260 858,00 € soit un budget total de 1 160 455 960,00 €,

VU la délibération n° 7 du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 adoptant, pour le budget principal, la décision modificative n°1, comportant la reprise des résultats 2021 et la reprise des restes à réaliser 2021, qui s'élève globalement, tout mouvement confondu, en dépenses et en recettes, à 107 409 234,25 €,

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 17 octobre 2022,

VU les pièces du dossier,

Considérant que la Décision modificative n°2 2022 qui est soumise au vote ce jour atteint les mêmes objectifs que ceux pris en compte lors de l'adoption du Budget primitif 2022 et de la Décision modificative n°1 2022 à savoir :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse et efficiente des moyens de l'institution départementale tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers ;
- le maintien d'un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'attractivité de son territoire,

Considérant qu'il convient de prendre en compte le fait que les crédits inscrits au Budget primitif 2022 modifiés par Décision modificative n°1 doivent être ajustés techniquement conformément aux principes de sincérité et de prudence,

A LA MAJORITE,

Monsieur Eddy VALADIER est présent lors de l'examen de ce dossier.

Opposition de madame Elisabeth MONDET et monsieur Jean-Pierre FUSTER.
Abstention des groupes Le Bon Sens Républicain, UDI Centre et Indépendants.

Interventions de madame Valérie MEUNIER, messieurs Philippe RIBOT, Robert CRAUSTE, Christian BASTID et Christophe SERRE.

DELIBERE**ARTICLE 1 :**

Est adoptée la **Décision modificative n° 2 – 2022** du Budget principal présentée ci-après par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres (*avec opérations d'ordre*) :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F_011_Charges à caractère général	657 000,00			
F_012_Charges de personnel et frais assimilés	1 524 500,00			
F_014_Atténuations de produits	690 852,00			
F_016_Allocation Prestation Autonomie	1 700 000,00			
F_017_RSA	0,00			
F_022_Dépenses imprévues	14 000 000,00			
F_65_Autres charges de gestion courante	-326 698,00			
F_70_Produits des services, du domaines et ventes diverses		200 000,00		
F_731_Impositions directes		400 000,00		
F_73_Impôts et taxes		22 868 814,00		
F_74_Dotations, subventions et participations		-485 413,00		
F_75_Autres produits de gestion courante		-210 000,00		
F_76_Produits financiers		-500 000,00		
F_77_Produits exceptionnels		10 000,00		
I_020_Dépenses imprévues			979 783,60	
I_024_Produits des cessions d'immobilisations				-2 090 183,00
I_13_Subventions d'investissement				-1 403 076,09
I_16_Emprunts et dettes assimilées			-1 315 000,00	-1 315 000,00
I_204_Subventions d'équipement versées			70 000,00	
I_20_Immobilisations incorporelles (sauf 204)			-450 000,00	
I_21_Immobilisations corporelles			-353 295,69	
I_23_Immobilisations en cours			298 000,00	
F_023_Virement à la section d'investissement	4 037 747,00			
I_021_Virement de la section de fonctionnement				4 037 747,00
I_041_Opérations patrimoniales			9 220 000,00	9 220 000,00
Somme :	22 283 401,00	22 283 401,00	8 449 487,91	8 449 487,91

Pour information, la Décision modificative n° 2 – 2022 est également présentée, sans vote, par fonction (*avec opérations d'ordre*) :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01 Opérations non ventilables	18 728 599,00	22 787 970,00	8 884 783,60	10 042 866,00
0201 Administration générale de la collectivité (personnel non ventilable)	42 000,00			
0202 Administration générale de la collectivité (autres moyens généraux)	620 000,00		-283 423,69	58 621,91
021 Assemblée locale	71 000,00			
023 Information, communication, publicité	100 000,00			
221 Collèges	70 000,00		300 000,00	
30 Services communs	40 000,00		15 000,00	
313 Bibliothèques et médiathèques			-280 000,00	
315 Services d'archives	118 000,00	20 000,00		
32 Sports	30 000,00			
41 PMI et planification familiale	162 500,00		30 000,00	
50 Services communs	510 000,00			
51 Famille et enfance	952 052,00			
52 Personnes handicapées	400 000,00	300 000,00	50 000,00	
531 Forfait autonomie		-200 000,00		
532 Autres actions de prévention	69 250,00	-90 750,00		
538 Autres	-1 250 000,00	-483 819,00		
551 APA à domicile	1 700 000,00			
564 Insertion professionnelle	0,00			
58 Autres interventions sociales	5 000,00		250 000,00	
621 Réseau routier départemental			293 128,00	
64 Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	-100 000,00		-358 000,00	
70 Services communs			-370 000,00	-1 652 000,00
72 Logement		-210 000,00		
738 Autres actions en faveur du milieu naturel	0,00		-52 000,00	
921 Laboratoire départemental	15 000,00	160 000,00	-30 000,00	
928 Autres	0,00			
Somme :	22 283 401,00	22 283 401,00	8 449 487,91	8 449 487,91

Par conséquent, les crédits 2022 votés à cette séance budgétaire sont, tout mouvement confondu, en dépenses et en recettes de **30 732 888,91 €** :

Fonctionnement

	DM 2 2022	
	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opérations réelles	4 245 654,00	22 283 401,00
022 - Dépenses imprévues	14 000 000,00	
023 - Virement à la SI	4 037 747,00	
Total	22 283 401,00	22 283 401,00

Investissement

	DM 2 2022	
	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opérations patrimoniales	9 220 000,00	9 220 000,00
Opérations réelles hors dette	-435 295,69	-3 493 259,09
020 - Dépenses imprévues	979 783,60	
16 - Mouvements financiers	-1 315 000,00	-1 315 000,00
021 - Virement de la SF		4 037 747,00
Total :	8 449 487,91	8 449 487,91

Le document annexé à la présente délibération détaille, par Commission, les propositions budgétaires des Directions, auxquelles sont joints les tableaux financiers afférents (tableaux par prestation, comprenant la répartition par imputation, ainsi que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement).

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 NIMES cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 NIMES.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique

Sylvain DEVIDAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le : 04 NOV. 2022
- L'affichage le :
- La transmission au représentant de l'Etat le : 03 NOV. 2022



Annexe 1

Propositions budgétaires par Commission

Décision modificative n°2 2022 – Budget principal

SOMMAIRE

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	9
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	10
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	14
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	16
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	18
DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	20
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE - Gestion des bâtiments et la logistique	22
COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	28
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT- Cohésion territoriale	29
DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	31
COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX.....	36
DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES	37
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES	40
COMMISSION SOLIDARITES SOCIALES	42
DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES	43
DIRECTION D'APPUI DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES	47
DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE	49
DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES	51
MISSION POLITIQUE DE LA VILLE	55
COMMISSION EDUCATION COLLEGES ET CITOYENNETE.....	57
DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DU SPORT- Savoirs et connaissances	58
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE - Gestion et patrimoine des collèges	61
COMMISSION ATTRACTIVITE QUALITE DE VIE	63
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT - Qualité alimentaire	64
DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DU SPORT – Les pratiques sportives	66
DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	68
DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	70

**COMMISSION FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Pour les missions relevant de la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires 2022 comme suit :

I) COMPTABILITE

A) Exécution comptable

Il s'agit des opérations de gestion et des produits financiers en cours d'exercice.

En dépense de fonctionnement

- **+800 000,00 €** sur le chapitre 014 fonction 01 nature 7398 pour la restitution de taxes versées à tort par l'Etat.

En recette de fonctionnement

- **+40 000,00 €** chapitre 70 fonction 01 nature 70388 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine.
- **-500 000,00 €** au chapitre 76, fonction 01, nature 761- Produits de participations.

B) Procédure de clôture de l'exercice budgétaire

En recette de fonctionnement

- **-10 000,00 €** au chapitre 77, fonction 01, nature 7718 - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

C) Dépenses imprévues

Pour les dépenses imprévues, il est proposé d'inscrire :

- **+14 000 000,00€** en section de fonctionnement au chapitre 022, fonction 01, nature 022
- **+979 783.60 €** en section d'investissement au chapitre 020 fonction 01 nature 020

II) DETTE

- **-1 315 000,00 €** sont à inscrire en investissement, en dépenses comme en recettes, chapitre 16, fonction 01, nature 16449 en opérations réelles et **+9 220 000,00 €** en dépenses comme en recettes, chapitre 041, fonction 01, nature 16449 en opérations patrimoniales.

III) GESTION BUDGETAIRE

A) Analyse fiscale

- **+400 000,00 €** - Autres Impôts et taxes locaux ou assimilés au chapitre 731, fonction 01, nature 7318.

B) Analyse financière prospective

1) En fonctionnement

1.1) Dotation de l'Etat

En recettes

- **-10 844,00 €** pour la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : au chapitre 74, fonction 01, nature 7461.

1.2) Impôts et taxes

En recettes :

- **+799 059,00 €** pour la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au chapitre 73, fonction 01, nature 7351.

- **+890 000,00 €** pour la Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : au chapitre 73 fonction 01 nature 7352.

- Droits de mutation à titre onéreux :

⇒ **+20 000 000,00 €** en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 01, nature 7321, au titre de la taxe de publicité foncière. Le produit des droits de mutation dépend étroitement de la conjoncture économique, en particulier celle du marché de l'immobilier.

⇒ **-100 675 ;00 €** sont prévus en recettes de fonctionnement, au chapitre 73, fonction 01, nature 7322, au titre de la taxe additionnelle.

1.3) Pour le fonds de péréquation DMTO

En dépenses

- **-109 148,00 €** au chapitre 014, fonction 01, nature 73926 - prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements.

En recettes

➤ **+1 280 430,00 €** au chapitre 73, fonction 01, nature 7326 - attribution au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements.

2) En investissement

En recettes

➤ **+190 302,00 €** sur le chapitre 13 fonction 01 nature 1346 pour la dotation de soutien à l'investissement des départements :

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion.

Service S0008 DFI - SERVICE COMPTABILITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Exécution comptable quotidienne	014	01	7398			800 000,00	
	70	01	70388				40 000,00
	76	01	761				-500 000,00
Prestation						800 000,00	-460 000,00
Procédure de clôture de l'exercice budgétaire	77	01	7718				-10 000,00
Prestation							-10 000,00
Totaux						800 000,00	-470 000,00

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Analyse financière prospective	13	01	1346						190 302,00
	73	01	7321				20 000 000,00		
	73	01	7322				-100 675,00		
	73	01	7326				1 280 430,00		
	73	01	7351				799 059,00		
	73	01	7352				890 000,00		
	74	01	7461				-10 844,00		
Prestation							22 857 970,00		190 302,00
Analyses fiscales	014	01	73926			-109 148,00			
	731	01	7318				400 000,00		
Prestation						-109 148,00	400 000,00		
Dépenses imprévues	020	01	020					979 783,60	
	022	01	022			14 000 000,00			
Prestation						14 000 000,00		979 783,60	
Gestion des emprunts	041	01	16449					9 220 000,00	9 220 000,00
	16	01	16449					-1 315 000,00	-1 315 000,00
Prestation								7 905 000,00	7 905 000,00
Totaux						13 890 852,00	23 257 970,00	8 884 783,60	8 095 302,00

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Pour les missions relevant de la Direction de la Communication, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires 2022 comme suit :

+100 000,00 € sur le chapitre 011 fonction 023 nature 6231, destinés à élargir les supports de communication notamment par le digital.

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la Direction de la Communication.

Service S0083 DCO - SERVICE RELATIONS EXTERIEURES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Campagnes de communication	011	023	6231			100 000,00
Prestation						100 000,00
Totaux						100 000,00

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines propose l'inscription de crédits supplémentaires en grande partie pour pallier l'impact des dernières mesures qui s'imposent au Conseil Départemental du Gard.

I) ACCUEIL ET RELATIONS SOCIALES

Pour l'accueil et les relations sociales l'inscription de **45 000,00 €** de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement est nécessaire. Ces crédits seront ventilés de la manière suivante :

- + 2 000,00 € pour l'arbre de Noël des agents,
- + 40 000,00 € pour les prestations d'action sociale,
- + 3 000,00 € pour la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles.

II) ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

A) Agents départementaux

L'inscription de crédits supplémentaires est proposée en dépenses de fonctionnement pour la rémunération des agents. Elle tient compte notamment des dépenses déjà engagées au regard des évolutions statutaires appliquées, ainsi que des augmentations nécessaires aux évolutions réglementaires et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Revalorisation du point d'indice : un budget supplémentaire d'un montant de 2 000 000,00 € a été voté en DM1 pour cette évolution. Le décret d'application paru au JO le 08/07 faisant état d'une revalorisation à hauteur de 3.5% à compter du 01/07/22, il convient d'augmenter le budget d'un montant de **118 000,00 €**.

Accords « Laforcade » : un budget supplémentaire d'un montant de 1.000.000,00 € a été voté en DM1 pour la mise en place de cette prime. Il convient de demander un budget supplémentaire de **650.000,00 €**.

Reclassement indiciaire de la catégorie A (filière culturelle et para médical) : ce reclassement effectif à compter d'avril 2022 engendre un budget supplémentaire sur l'année 2022 estimé à **52.500 €**.

Soit une augmentation totale de **820 500,00 €**.

B) Assistants familiaux

Concernant la rémunération des assistants familiaux, l'inscription de crédits supplémentaires est proposée. Cette augmentation résulte de la Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui prévoit une augmentation de la rémunération des assistants familiaux dès le 1er accueil. L'impact financier est estimé à **704 000,00 €**.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Ressources Humaines.

Service S0004 DRH - SERVICE ACCUEIL ET RELATIONS SOCIALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Arbre de Noël	011	0201	6288			2 000,00
Prestation						2 000,00
Prestations d'action sociale	012	0201	6478			40 000,00
Prestation						40 000,00
Vote électronique pour les élections professionnelles	011	0202	6228			3 000,00
Prestation						3 000,00
Totaux						45 000,00

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Paye des agents	012	30	64111			15 000,00
	012	315	64111			118 000,00
	012	41	64111			162 500,00
	012	50	64111			510 000,00
	012	921	64111			15 000,00
Prestation						820 500,00
Paye des Assistants familiaux	012	51	64121			500 000,00
	012	51	6451			138 000,00
	012	51	6453			26 000,00
	65	51	6522			40 000,00
Prestation						704 000,00
Totaux						1 524 500,00

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires 2022 comme suit :

I) SERVICE DES ASSEMBLEES

En raison de l'augmentation réglementaire de la valeur du point indiciaire majoré de + 3,5%, les indemnités des élus qui sont calculées sur une proportion de l'indice majoré 830 doivent être revalorisées à concurrence de cette augmentation indiciaire, pour les six derniers mois de l'année 2022.

Il convient donc de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires suivantes :

+ **28 000,00 €** sur la prestation indemnités dues aux Elus - imputation : 65 021 6531

+ **34 000,00 €** sur la prestation Cotisations Retraite - l'imputation 65 021 6533

+ **9 000,00 €** sur la prestation Cotisations Sécurité Sociale Sur l'imputation 65 021 6534

II) DIRECTION ADJOINTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (DACP)

Compte tenu des projets évoqués avec les directions acheteuses et des publications courantes, la Direction sollicite l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de **25 000,00 €** sur la ligne 011 0202 6231 - *publication des avis de publicité et d'attribution* - afin de pouvoir acquitter ces frais de publicité des marchés de la collectivité.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Service S0006 DACP - SERVICE PASSATION COMMANDE PUBLIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Publication des avis de publicité et d'attribution	011	0202	6231			25 000,00
Prestation						25 000,00
Totaux						25 000,00

Service S0120 DAJCP- SERVICE ASSEMBLEES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Indemnités dues aux élus	65	021	6531			28 000,00
	65	021	6533			34 000,00
	65	021	6534			9 000,00
Prestation						71 000,00
Totaux						71 000,00

DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Pour la décision modificative N°2, la Direction de l'Innovation et des Systèmes d'Information propose les réajustements suivants :

I) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un transfert de crédits d'investissement d'un montant de **300 000,00 €** de la ligne 20-0202-2051-S0138 (logiciels) vers la ligne 21-221-218381-12-S0137 (matériels) est nécessaire pour poursuivre l'optimisation et la sécurisation du parc informatique des collèges avec le renouvellement de 1400 PC pour le parc pédagogique et de 500 PC pour le parc administratif. Ce renouvellement permet de pallier l'obsolescence des matériels et de régler les problèmes de sécurité liés à l'impossibilité de mettre à jour des logiciels de sécurité sur la version Windows 7.

Malgré les délais de livraison rallongés résultant de la pénurie de composants, la commande sera faite au cours du dernier trimestre 2022 pour un déploiement sur l'ensemble des collèges début 2023.

II) RECETTE D'INVESTISSEMENT

Il est proposé l'inscription d'une recette supplémentaire d'un montant de **58 621,91 €** correspondant au remboursement de l'achat de scanners pour la MDPH.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Innovation et des Systèmes d'Information.

Service S0137 DISI - SERVICE EQUIPEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Acquisition de postes de travail numériques	13	0202	1318				58 621,91
Prestation							58 621,91
Acquisition de postes de travail numériques pour les collègues	21	221	21831			300 000,00	
Prestation						300 000,00	
Totaux						300 000,00	58 621,91

Service S0138 DISI - SERVICE PROJETS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Déploiement d'applications et des matériels associés	20	0202	2051			-300 000,00
Prestation						-300 000,00
Totaux						-300 000,00

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE - Gestion des bâtiments et la logistique

Pour répondre aux besoins supplémentaires, il est proposé la création et la revalorisation de plusieurs enveloppes.

Cela se traduit par la création d'une nouvelle autorisation de programme de 6 M€ sur cinq ans pour lancer la restructuration de l'immeuble sis 11, place du 8 mai 1945 à Nîmes propriété du Département. Ce bâtiment comprenant 8 niveaux pour 1800 m² de surface utile représente la dernière opportunité en cœur de ville de Nîmes et à proximité immédiate du centre décisionnel, pour reloger et regrouper services centraux et / ou partenaires stratégiques du Département.

Ce projet s'inscrit dans la politique de stratégie patrimoniale et la rationalisation des locaux de bureaux et d'accueil du public mise en œuvre depuis 4 ans. L'objectif est de réduire à terme le montant des locations ainsi que le nombre d'implantations et de diminuer par ailleurs les charges de fonctionnement de la collectivité.

Il est aussi proposé d'abonder à hauteur de 600 000,00 € l'AP « Maisons du Département » (2022 MAICODEP) créée au budget supplémentaire de 2022 pour l'ouverture de maisons départementales réparties sur l'ensemble du territoire gardois. Une ligne spécifique est nécessaire pour permettre l'acquisition de ces véhicules. Ils permettront de couvrir les parties du territoire éloignées d'une maison départementale et, le cas échéant de se rapprocher des publics qui rencontrent des difficultés de mobilité.

Il est également nécessaire de revaloriser l'enveloppe « Bâtiments sociaux » (2018 BATSOCIAUX), dédiée à la création ou à la restructuration des CMS et autres bâtiments d'accueil de la DGADS, par une augmentation de 4,2 M€ portant ainsi l'AP à 13,5 M€.

Cela permettra :

- Le prochain lancement de l'appel d'offres pour le futur CMS de Villeneuve-lès-Avignon, qui doit être livré début 2024 et dont le montant global devrait s'établir à 5,7 M€ (soit 900 000,00 € de plus que l'enveloppe initiale, s'expliquant notamment par la complexité du terrain d'assiette de l'opération),
- L'engagement d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la maîtrise d'œuvre et les travaux pour le futur CMS de St-Hippolyte-du-Fort, dont les études de programmation sont achevées et qui sera livré au second semestre 2025 pour un montant global d'opération estimé à 3,5 M€
- Et l'engagement de la création d'un CMS au sein du futur « Village des Solidarités » de la commune de Marguerittes, sachant que la programmation est en cours, et un objectif de livraison est fixée à la fin de l'année 2025.

En dépenses d'investissement, il est proposé une augmentation de 16 576,31 €, correspondant à l'acquisition d'un véhicule pour le compte du Laboratoire départemental d'analyses.

En recettes d'investissement, il est nécessaire de réajuster les prévisions de recettes issues des ventes de biens immobiliers. En effet, la vente de l'ancien collège Bigot à Nîmes sera réalisée en deux temps, cette année pour le collège et en 2023 pour le gymnase. Les ventes de la caserne de Sommières et ses logements sont quant à elles différées. La vente des locaux situés dans la copropriété « Le Moulin » à Ales (ancien CIO) est annulée car le site est retenu pour devenir une future maison départementale. Il convient donc de diminuer le montant des recettes prévisionnelles de 2 090 183,00 €

En dépenses de fonctionnement, l'augmentation générale des coûts des énergies impacte directement plusieurs postes de dépenses importants du garage départemental et nécessite une augmentation du budget alloué de 592 000,00 €.

Ce service gère notamment les achats, la réparation des véhicules et l'approvisionnement en carburant pour l'ensemble du Département.

Il apparaît nécessaire :

- d'abonder de 250 000,00 € les crédits pour l'achat de carburant, dont l'augmentation moyenne sur l'année par rapport à la prévision initiale est de l'ordre de 33 %,
- d'abonder de 250 000,00 € le montant alloué à l'achat de pièces détachées (hausse des coûts estimée à 28%).
- d'abonder de 92 000,00 € la ligne consacrée aux prestations externalisées de réparation de véhicules, suite à la hausse du coût des matières premières et, dans une moindre mesure, des salaires répercutés par les entreprises (hausse des coûts estimée à 21%).

En recettes de fonctionnement, il est proposé de supprimer une recette de 210 000 € attendue sur la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie de 2021. Celle-ci ayant été finalement titrée fin décembre 2021.

I) OPTIMISER LE PARC IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

A) Acquisitions et ventes d'immeuble

En recettes d'investissement

La vente de l'ancien collège Bigot à Nîmes est prévue en deux temps ; 2022 pour le collège et 2023 pour le gymnase. Les ventes de la caserne de Sommières et de ses logements sont reportées à 2023 et la vente des locaux situés dans la copropriété « Le Moulin » à Ales (ancien CIO) est annulée.

Compte tenu de ces éléments, il convient donc de réajuster les recettes attendues pour les opérations de cessions immobilières du Département.

Chapitre 024, fonction 01, nature 024 : **-2 090 183,00 €**

B) Véhicules, achats, locations, et entretien

En dépenses d'investissement

Afin d'honorer en 2022 le paiement d'une commande d'un véhicule pour le Laboratoire départemental, il est proposé un transfert budgétaire de 16 576,31 € entre la DGADCV et la DGAML.

AP 2021 PARCVL-VAE : 21-0202-2182 : **16 576,31 €**

Le re phasage de l'enveloppe est également nécessaire.

Dépenses de fonctionnement

Pour la réparation des véhicules du parc automobiles VL et PL, il est proposé d'inscrire **+342 000,00 €** répartis comme suit :

Chapitre 011 fonction 0202 nature 60632 : 250 000,00 €

Chapitre 011 fonction 0202 nature 61551 : 92 000,00 €

Ces crédits supplémentaires correspondent pour l'essentiel à la hausse des prix des pièces détachées et des fournitures.

C) Garage

Dépenses de fonctionnement

Suite à une hausse des prix du carburant (33% estimée), il est proposé d'inscrire en section de fonctionnement **250 000,00 €** supplémentaires au chapitre 011 fonction 0202 nature 60622 pour les déplacements quotidiens professionnels des agents avec les véhicules de service :

II) PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA STRATEGIE PATRIMONIALE

Recettes de fonctionnement

Pour la gestion du programme de transition énergétique, il convient d'annuler une recette de **210 000,00 €** inscrite au chapitre 75, fonction 72, nature 7588 pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie. Celle-ci ayant finalement été titrée fin décembre 2021.

III) MAINTENIR LA VALEUR ET LA QUALITE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Dans le cadre des études, travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement des bâtiments, il est proposé la création d'une nouvelle enveloppe d'un montant de 6 000 000,00 € et d'une durée de 5 ans, pour la restructuration de l'immeuble de la place du 8 mai 1945 (AP 2022 NIMBAT8MAI).

IV) ASSURER LA SOLIDARITE TERRITORIALE PAR LA PRESENCE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

A) Etudes et travaux de construction et d'extension de bâtiments

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

Au regard de l'état d'avancement et de l'achèvement de plusieurs programmes, il est proposé de clôturer les enveloppes AP 2005 BNARCO – « construction archives départementale » et 2008 BNIUUFMRES- « restructuration IIUFM Nîmes ».

AP 2005 BNARCO : -45 621,63 €

AP 2008 BNIUUFMRES : -131 454,93 €

Compte tenu de l'avancement des études et du réajustement nécessaire liés aux coûts de réalisation des CMS de Villeneuve-lès-Avignon, Saint Hippolyte du Fort, et du lancement du projet de construction d'un nouveau CMS à Marguerittes au cœur du « village des solidarités », il est proposé d'augmenter l'AP 2018 BATSOCIAUX – bâtiments sociaux de 4 200 000,00 € et de la rephaser. Le montant de cette enveloppe sera ainsi porté à 13 500 000,00 €.

B) Véhicules aménagés

Section d'investissement

En autorisation de programme :

Une nouvelle AP – « les maisons du Département » (2022 MAICODEP). Pour compléter ce programme, il est proposé d'acquérir des véhicules aménagés destinés à couvrir d'une manière optimale le territoire et offrir ainsi un service public de qualité à l'ensemble des usagers. Il est donc proposé d'augmenter cette enveloppe de 600 000,00 € et de la porter ainsi à 2 100 000,00 €.

En conclusion :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	16 576,31	-2 090 183 ,00
FONCTIONNEMENT	592 000,00	-210 000,00
TOTAL	608 576,31	-2 300 183,00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de de la Logistique pour la gestion des bâtiments et la logistique.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Mont
2005	BNARCCO	NIMES ARCHIVES DEPARTEMENTALES CONSTRUCTION	25 196 250,57	-45 621,63	25
2006	BNIUFMRES	RESTRUCTURATION DE L'IUFM - NIMES	376 475,96	-131 454,93	
2018	BATSOCIAUX	MODERNISATION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE - CONSTRUCTION RESTRUCTURATION - REHABILITATION - AGENCEMENT BATIMENTS SOCIAUX	9 300 000,00	4 200 000,00	13
2022	MAICODEP	CREATION DE MAISONS DEPARTEMENTALES	1 500 000,00	600 000,00	2
2022	NIMBAT8MAI	ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU BATIMENTPLACE DU 8 MAI A NIMES		6 000 000,00	6

S0013

DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION PATRIMONIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Acquisitions et ventes d'immeubles	024	01	024				-2 090 183,00
Prestation							-2 090 183,00
Véhicules achat location et entretien	21	0202	2182	2021	PARCVL-VAE	16 576,31	
Prestation						16 576,31	
Totaux						16 576,31	-2 090 183,00

S0044

DLOG - SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Recettes
Gestion du programme de Transition Energétique	75	72	7588			-210 000,00
Prestation						-210 000,00
Totaux						-210 000,00

S0162

DLOG - SERVICE GARAGE DEPARTEMENTAL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Entretien véhicule	011	0202	60632			250 000,00
	011	0202	61551			92 000,00
Prestation						342 000,00
Garage	011	0202	60622			250 000,00
Prestation						250 000,00
Totaux						592 000,00

**COMMISSION DEVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES**

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT- Cohésion territoriale

Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires 2022 comme suit :

Dans le cadre du soutien aux services de proximité en milieu rural au regard des besoins, des engagements et de la prévision de consommation, il est proposé d'augmenter les enveloppes suivantes :

- « CREARURALE 2022 » - Subvention pour le soutien aux services de proximité en milieu rural de 10 000,00 €, portant ainsi l'enveloppe à 30 000,00 € ;

- « CDE 2022 » – Subvention dans le cadre des contrats avec les communes et leurs groupements de 1 000 000,00 portant ainsi cette enveloppe à 11M € ;

- « DID – 2022 » - Dossiers d'intérêts départementaux de 300 000,00 € portant ainsi l'enveloppe à 9,8 M€.

Le tableau annexé ci-après récapitule les crédits gérés par la Direction de l'Attractivité du Territoire et de l'Habitat s'établissant de la façon suivante.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	10 000 000,00	1 000 000,00	11 000 000,00	631 479,50	10 368 520,50
2022	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL	20 000,00	10 000,00	30 000,00		30 000,00
2022	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	9 500 000,00	300 000,00	9 800 000,00		9 800 000,00

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires 2022 comme suit :

I) RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE PAR LA CONDUITE DE POLITIQUES CONTRACTUELLES

Afin de favoriser la prospérité et l'équilibre des territoires, le Conseil départemental participe à la modernisation des équipements et des infrastructures rurales.

Dans le cadre de cette mission, les subventions de fonctionnement pour la gestion durable de la ressource en eau ont été diminuées, au vu des factures présentées.

L'autorisation d'engagement 2018 FONCTSTE peut ainsi être réduite de 5 256,88 € et clôturée.

II) PRESERVER ET AMELIORER DURABLEMENT NOTRE ENVIRONNEMENT

L'orientation politique « Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité » compte deux missions essentielles :

- Protéger et valoriser les espaces naturels,
- Organiser et valoriser la randonnée et les activités en espace naturel,

A) **Protéger et valoriser les espaces naturels**

Au regard des besoins, des engagements et de la prévision de consommation les mouvements suivants sont proposés :

1) Acquisitions foncières

En autorisation de programme, il vous est proposé d'augmenter l'AP 2006 ACQUITDENS de 1.747.709,39 € afin de constater en dépenses les montants de taxe d'aménagement affectées non utilisés jusqu'à fin 2021.

2) Actions espaces naturels

Travaux d'aménagement et entretien : il est proposé de diminuer les crédits de **2 609,24 €** (imputation budgétaire 011 738 61524 1).

Il est proposé de diminuer les crédits 2022 de l'autorisation d'engagement 2022 GESTCHASS de **10 000 €** (imputation budgétaire 011 738 62268 1 – 2022 GESTCHASS), de diminuer l'enveloppe de 40.000 €, de la rephaser et d'ajouter une année supplémentaire.

Dans le cadre de l'opération Terra Musiva, il est proposé de redéployer des crédits à hauteur de **80 000,00 €** pour l'acquisition de matériel (tracteur) (imputation budgétaire 21 738 2157 1).

Il est proposé de diminuer les crédits 2022 de l'autorisation programme de réhabilitation de la Baume de **20 000,00 €** (imputation budgétaire 20 738 2031 1 – 2022 REHABBAUME), et de rephaser l'enveloppe.

Il est proposé d'augmenter les crédits 2022 de l'autorisation d'engagement 2019 PGESTION de **12 609,24 €** (imputation budgétaire 011 738 617 1 – 2019 PGESTION), de la rephaser et de créer une année supplémentaire.

B) Organiser et valoriser la randonnée et les activités en espace naturel

Pour les espaces, sites et itinéraires, il est proposé de diminuer les crédits 2022 de l'AP REGORDANE de **32 000,00 €** (imputation budgétaire 23 738 23153 1 – 2021 REGORDANE).

Il est également proposé de la rephaser et de créer une année supplémentaire.

III) DEVELOPPER LES POLITIQUES DE PREVENTION DES RISQUES

Afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens dans un environnement de qualité, le Conseil départemental participe à la réduction de l'impact des éléments naturels par des aménagements structurants et la surveillance.

Le Département du Gard est ainsi propriétaire de sept barrages (Sénéchas, Sainte Cécile d'Andorge, Les Cambous, la Rouvière, Ceyrac, Conqueyrac et Pises).

Les crédits inscrits au budget permettent d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien de ces barrages et également de mettre en œuvre la sécurisation de trois ouvrages pour la fin de l'année au regard des programmations, des engagements et de la prévision de consommation :

- Barrage de Sainte Cécile d'Andorge
- Barrage du lac des Pises
- Barrage des Cambous

A) Opérations sur les barrages

Pour l'ensemble des opérations sur les barrages, il est proposé de diminuer les crédits d'investissement de **380 000,00 €** et de rephaser les autorisations 2017 PROCECILE, SENDROME et 2018 SECURPISE, une année complémentaire est créée pour 2017 SENDROME et 2018 SECURPISE.

En autorisation de programme, il est proposé que l'AP 2017 SENDROME soit augmentée de 50.000,00 € du fait de la nouvelle estimation de l'opération.

B) Exploitation des barrages

Concernant l'exploitation des barrages, il vous est proposé une diminution des crédits de fonctionnement de **100 000,00 €** et une augmentation de **22 000,00 €** en investissement et de rephaser les autorisations 2020 EDD, 2020 BARRAGES, 2021 BARRAGES et 2022 BARRAGES.

Il est proposé la création d'une année supplémentaire pour les autorisations 2020 EDD, 2021 BARRAGES et 2022 BARRAGES.

CONCLUSION :

Pour assurer l'ensemble des interventions citées précédemment, il vous est proposé :

➤ d'augmenter :

- l'autorisation de programme 2006 ACQUITDENS de 1 747 709,39 €
- l'autorisation de programme 2017 SENDROME de 50 000 €

➤ de diminuer

- l'autorisation d'engagement 2018 FONCSTE de 5 256,88 €
- l'autorisation d'engagement 2022 GESTCHASSE de 40 000 €

➤ de clôturer

- l'autorisation d'engagement 2018 FONCTSE

➤ de proposer globalement les mouvements suivants pour la décision modificative n°2 de 2022 :

En dépenses :

- **100 000 € en fonctionnement**
- **410 000 € en investissement**

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	21 859 088,25	1 747 709,39	23 606 797,64	300 000,00	14 167 416,34
2017	SENDROME	INSTALLATION NOUVEAU SYSTEME DE DROME BARRAGE DE SENECHAS	770 000,00	50 000,00	820 000,00	125 000,00	674 523,47
2018	FONCTSTE	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	53 474,63	-5 256,88	48 217,75	6 114,72	0,00
2022	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASSE	100 000,00	-40 000,00	60 000,00	15 000,00	45 000,00

Service S0025 DEVPN - SERVICE ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE NATUREL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Actions en faveur des espaces naturels	011	738	61524			-2 609,24	
	011	738	617	2019	PGESTION	12 609,24	
	011	738	62268	2022	GESTCHASS	-10 000,00	
	20	738	2031	2022	REHABBAUME		-20 000,00
	21	738	2157				80 000,00
	23	738	2312				-80 000,00
Prestation						0,00	-20 000,00
Actions en faveur des espaces, sites et itinéraires	23	738	23153	2021	REGORDANE		-32 000,00
Prestation							-32 000,00
Totaux						0,00	-52 000,00

Service S0092 DEVPN - SERVICE GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Exploitation des barrages	011	64	611	2020	EDD	-50 000,00	
	011	64	615231	2022	BARRAGES	-21 000,00	
	011	64	617	2020	EDD	-80 000,00	
	011	64	617	2021	BARRAGES	1 000,00	
	011	64	62268			50 000,00	
	21	64	2157				22 000,00
Prestation						-100 000,00	22 000,00
Opérations sur les barrages	20	64	2031	2017	SENDROME		-30 000,00
	20	64	2031	2018	SECURPISE		-45 000,00
	23	64	2312	2017	PROCECILE		70 000,00
	23	64	231318				-280 000,00
	23	64	231318	2017	SENDROME		-70 000,00
	23	64	237	2017	PROCECILE		-65 000,00
	23	64	237	2017	SENDROME		50 000,00
23	64	237	2018	SECURPISE		-10 000,00	
Prestation							-380 000,00
Totaux						-100 000,00	-358 000,00

COMMISSION INFRASTRUCTURES
ROUTES ET RESEAUX

DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES

La proposition pour cette séance s'articule uniquement autour de l'axe : Exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier

Section d'investissement

En Autorisation de programme :

L'achat de nouveau matériel pour le laboratoire départemental d'analyses nécessite une revalorisation de 13 128,00 € de l'AP « acquisition entretien et vente du matériel » (2015 DIMATCG). Le montant cette enveloppe est ainsi porté à 640 966,04 €.

En dépenses d'investissement en AP :

Il est proposé d'inscrire **13 128,00 €** de crédits de paiement supplémentaires sur l'AP « acquisition entretien et vente du matériel » (AP 2015 DIMATCG) ligne 21-621-2157 pour l'achat de glacières pour le laboratoire départemental d'analyses :

Il est par ailleurs proposé les mouvements précisés ci-dessous sur l'AP « routes – matériels » (2020 DIMATPARC) afin d'assurer le versement des avances forfaitaire sur les commandes de matériels et véhicules pour la régie :

AP2020 DIMATPARC 20-621-2051 : - 15 000,00 €
AP2020 DIMATPARC 21-313-2182 : - 280 000,00 €
AP2020 DIMATPARC 21-621-21838 : -20 000,00 €
AP2020 DIMATPARC 21-621-2157 : - 500 000,00 €
AP2020 DIMATPARC 23-621-238 : +815 000,00 €

Ces mouvements sont sans incidence budgétaire.

En conclusion :

Le tableau ci-dessous résume les propositions pour la DM 2 de la Direction Générale Adjointe Mobilité et Logistique pour la Mobilité et les Routes :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	13 128,00	0.00
FONCTIONNEMENT	0,00	0.00
TOTAL	13 128,00	0.00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la Mobilité et des Routes.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2015	DIMATCG	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	627 838,04	13 128,00	640 966,04	291 915,68	123 512,08

S0050

DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Acquisition vente de matériel	20	621	2051	2020	DIMATPARC	-15 000,00
	21	313	2182	2020	DIMATPARC	-280 000,00
	21	621	2157	2015	DIMATCG	13 128,00
	21	621	2157	2 020	DIMATPARC	-500 000,00
	21	621	21838	2020	DIMATPARC	-20 000,00
	23	621	238	2020	DIMATPARC	815 000,00
Prestation						13 128,00
Totaux						13 128,00

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES

Cette proposition de modification budgétaire s'articule uniquement autour de l'axe « Les infrastructures facilitant les accès fixes aux télécommunications à haut et très haut débit »

Section d'investissement

En dépenses, compte tenu de l'état d'avancement et de mise en œuvre du plan de déploiement du THD sur le territoire, il est nécessaire d'ajuster les prévisions de dépenses et de diminuer les crédits de paiement de l'AP 2016 THD.

AP 2016 THD chapitre 20, fonction 70, nature 2031 : **-40 000,00 €**

AP 2016 THD chapitre 204, fonction 70, nature 20421 : **-10 000,00 €**

AP 2016 THD chapitre 204, fonction 70, nature 20423 : **-220 000,00 €**

AP 2016 THD chapitre 23, fonction 70, nature 23153 : **-100 000,00 €**

En recettes, compte tenu du versement différé en 2022 de la subvention de la Région Occitanie pour le déploiement du Très Haut Débit, il est nécessaire de diminuer les recettes 2022 de **1 652 000,00 €** (AP 2016 THD chapitre 13, fonction 70, nature 13172). Cette recette prévisionnelle est reportée à 2023.

En conclusion :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	- 370 000,00	-1 652 000 ,00
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
TOTAL	-370 000,00	-1 652 000,00

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction du Développement Numérique des Territoires.

Service S0076 DDNT - DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Contribution au réseau départemental d'infrastructures haut débit et à ses usages	13	70	13172	2016	THD		-1 652 000,00
	20	70	2031	2016	THD	-40 000,00	
	204	70	20421	2016	THD	-10 000,00	
	204	70	20423	2016	THD	-220 000,00	
	23	70	23153	2016	THD	-100 000,00	
Prestation						-370 000,00	-1 652 000,00
Totaux						-370 000,00	-1 652 000,00

COMMISSION SOLIDARITES SOCIALES

DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES

Il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires 2022 comme suit :

I) ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE ET POLITIQUE DE MAINTIEN A DOMICILE

A) Allocation d'aides individuelles – APAD

+900 000,00 € suite à l'augmentation des bénéficiaires et de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet, il est proposé l'inscription de crédits supplémentaires.

+800 000,00 € pour la reprise du déficit d'ESMS PA et PH. Cette inscription budgétaire est sans incidence financière sur le budget car résulte d'un transfert à de crédits initialement prévus sur une autre imputation budgétaire.

B) Prestation de compensation du handicap (PCH)

+500 000,00 € suite à une augmentation des mesures et une volonté de limiter les reports de charge sur l'exercice 2023.

C) Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à domicile

En raison d'un report sur l'exercice de 2023 des actions initialement prévues dans le cadre de la convention CNSA, il est proposé une diminution des crédits de **400 000,00 €**

II) ANIMATION ET TERRITORIALISATION

Il est proposé une diminution des recettes de **483 819,00 €**. Cette baisse est liée à l'arrêt du dispositif Maïa au 26/07/2022.

Lors de la préparation budgétaire, les recettes avaient été estimées sur un exercice budgétaire complet.

III) DIRECTION ADJOINTE AUTONOMIE DES PERSONNES

A) Allocation à la vie partagée

Dépenses de fonctionnement :

Chap. 65 fonct. 52 nature 651128 (PH)

-200 000,00 €

Chap. 65 fonct. 538 nature 65113 (PA)

-250 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Chap. 74 fonct. 531 nature 7478141	-160 000,00 €
Chap. 74 fonct. 532 nature 7478142	-200 000,00 €

Ces ajustements résultent d'un décalage du planning prévisionnel des projets d'allocation aide à la vie partagée (AVP). Seulement 3 habitats (CCAS du Grau du Roi, CCAS d'Alès et Projet d'Habitat et Humanisme) sur les 16 seront opérationnels avant fin 2022.

B) Financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie

Compte tenu des actions menées par le Département un réajustement des crédits donnant lieu à une inscription supplémentaire de **69 250,00€** en dépenses comme en recettes est nécessaire.

C) Subventions à divers organismes partenaires

-800 000,00 € suite à la publication d'un arrêté de tarification sur les reprises de déficit, les crédits sont transférés sur la prestation APAD.

IV) LA COMPENSATION DU HANDICAP

Pour financer les Accords dits LAFORCADE Ségur 2 PH, il est proposé en dépenses et en recettes une inscription supplémentaire de **300 000,00 €**.

Ces revalorisations résultent des précisions sur les modalités de financement communiquées par la DGCS à la fin du 1^{er} semestre 2022.

V) SERVICE GESTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Dans le cadre des subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des établissements, il est proposé d'inscrire **50 000,00 €** supplémentaires, destinés au financement de l'aire de jeux inclusive du CPI Montauray à Nîmes géré par la Croix Rouge.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Autonomie des Personnes.

Service S0047 DAUT - SERVICE APA ET POLITIQUE MAINTIEN A DOMICILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	
Allocation d'aides individuelles (APAD)	016	551	6511411			1 700 000,00	
Prestation						1 700 000,00	
Subventions pour des actions de modernisation des services d'aide à domicile	65	538	6574			-400 000,00	
Prestation						-400 000,00	
Totaux						1 300 000,00	

Service S0145 DAUT - SERVICE GESTION DES ETS SOCIAUX ET MS PA PH

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	
Subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des établissements PA	204	52	20422			50 000,00	
Prestation						50 000,00	
Totaux						50 000,00	

Service S0146 DAUT - DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Allocation à la vie partagée	65	52	651128			-200 000,00	
	65	538	65113			-250 000,00	
	74	531	7478141				-200 000,00
	74	532	7478142				-160 000,00
Prestation						-450 000,00	-360 000,00
Financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie	65	532	6574			69 250,00	
	74	532	7478142				69 250,00
Prestation						69 250,00	69 250,00
Subventions à divers organismes partenaires	65	52	6574			-200 000,00	
	65	538	6574			-600 000,00	
Prestation						-800 000,00	
Totaux						-1 180 750,00	-290 750,00

Service S0186 DAUT - SERVICE COMPENSATION DU HANDICAP

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Accords dits LAFORCADE Ségur 2PH	65	52	65242			300 000,00	
	74	52	747818				300 000,00
Prestation						300 000,00	300 000,00
Prestation de Compensation du Handicap	65	52	6511212			500 000,00	
Prestation						500 000,00	
Totaux						800 000,00	300 000,00

Service S0254 DAUT - ANIMATION ET TERRITORIALISATION MAIA

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Recettes
Gestion du dispositif MAIA	74	538	74788			-483 819,00
Prestation						-483 819,00
Totaux						-483 819,00

DIRECTION D'APPUI DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

Les propositions budgétaires de la Direction d'Appui, concernent la coordination achats publics et assemblées.

L'inscription de **5 000,00 €** supplémentaires pour la prestation d'interprétariat est rendue nécessaire, compte tenu de l'augmentation du montant de ces prestations dans le cadre du nouveau marché et de l'accroissement des besoins au sein des services départementaux travaillant au plus près des usagers.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction d'Appui de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Interprétariat	011	58	6228			5 000,00
Prestation						5 000,00
Totaux						5 000,00

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

Les propositions budgétaires affectées à la Direction de l'Enfance et de la Petite Enfance de se présentent comme suit :

I) L'OFFRE D'ACCUEIL

En section de fonctionnement :

+248 052,00 € destinés à renforcer l'accueil temporaire des jeunes enfants à la pouponnière dans un contexte conjoncturel de saturation de l'offre liée notamment à la période estivale. Cette proposition concerne la création de 12 places supplémentaires au Foyer de l'Enfance pour les enfants de 0 à 3 ans.

II) DIRECTION ADJOINTE PMI

En Section d'investissement :

+30 000,00 € pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la PMI

Il s'agit dans le cadre du Plan taquet de financer l'achat de matériel médical pour la réalisation de test oculaire et auditif.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de l'Enfance et de la Petite Enfance.

Service S0169 DEPE - SERVICE OFFRE D'ACCUEIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance	65	51	652411			248 052,00
Prestation						248 052,00
Totaux						248 052,00

Service S0180 DEPE - DIRECTION ADJOINTE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la PMI	21	41	2188			30 000,00
Prestation						30 000,00
Totaux						30 000,00

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES

Les propositions budgétaires affectées à la Direction de l'Animation et du Développement des Territoires se présentent comme suit :

I) RENFORCEMENT DE L'ORIENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA

Dans le cadre du renforcement de l'orientation des bénéficiaires du RSA entrant dans le droit, l'Etat a indiqué au Conseil départemental du Gard qu'il pouvait bénéficier de crédits européens dédiés à l'atténuation des effets de la crise sanitaire sur les publics les plus fragiles. Ces crédits sont attribués au titre du Fonds européen de soutien à la reprise en faveur de cohésion des territoires (REACT-EU) et permettront de financer des opérations d'accompagnement des publics en insertion portées par les Départements. Fort de cette opportunité et suite au dialogue de gestion mené avec les services de l'Etat (DREETS), le Département engage un dispositif d'accélération de l'orientation des bénéficiaires du RSA entrant dans le droit.

Afin de pouvoir engager les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, il est proposé de créer une autorisation d'engagement (2022 REACT-EU) d'un montant de 350 000,00 € pour la durée du projet. Aucun crédit de paiement n'est sollicité pour l'exercice budgétaire de 2022.

II) SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS FAVORISANT L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE NON MARCHAND

L'insertion par l'activité économique constitue un axe prépondérant de l'offre d'insertion développée par le Département. Elle permet en effet de proposer à toutes personnes en insertion, en particulier les bénéficiaires du RSA et les jeunes, à la fois un emploi, un accompagnement social et professionnel et enfin une formation ; l'ensemble constitue pour les personnes qui en bénéficient un levier vers le retour sur le marché du travail

La direction sollicite un réajustement des crédits de paiement, ces mouvements sont sans incidence financière sur les enveloppes permettant de financer les chantiers d'insertion.

017	564	65734	2019	IAECHANTIE : -6 500,00 €
017	564	6574	2019	IAECHANTIE : -29 000,00 €
017	564	6574	2022	IAECHANTIE : +35 500,00 €

Par ailleurs, il est proposé de réduire le montant l'AE 2019 IAECHANTIER à hauteur des engagements réalisés, soit une diminution de 35 500,00 €, portant ainsi le montant de l'enveloppe à 2 288 221,00 €.

III) SUBVENTION ACCOMPAGNER LE TISSU ASSOCIATIF DANS L'ACHAT D'EQUIPEMENTS

Pour accompagner le tissu associatif dans l'achat d'équipements nécessaires à la mise en œuvre des actions, il est proposé d'inscrire **250 000,00 €** supplémentaires en dépenses d'investissement.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par Direction de l'Animation et du Développement social des territoires.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2019	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	2 323 721,00	-35 500,00	2 288 221,00	0,00	0,00
2022	REACT EU	RENFORCEMENT DE L'ORIENTATION DES BENEFCIAIRES DU RSA ENTRANT DANS LE DROIT		350 000,00	350 000,00		350 000,00

Service S0124 DADST - SERVICE INSERTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subventions pour des actions favorisant l'insertion par l'activité économique non marchande (Ateliers, chantiers d'insertion, ACI)	017	564	65734	2 019	IAECHANTIE	-6 500,00
	017	564	6574	2 019	IAECHANTIE	-29 000,00
	017	564	6574	2 022	IAECHANTIE	35 500,00
Prestation						0,00
Totaux						0,00

Service S0260 DADST - SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Subventions d'investissement et d'équipement dans le champ de l'action sociale	204	58	20422			250 000,00
Prestation						250 000,00
Totaux						250 000,00

MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Pour l'année 2022, 651 actions ont été financées sur le champ d'intervention de la Mission politique de la ville au titre du Fonds de développement social, du soutien à la prévention spécialisée, aux centres sociaux et de l'animation et la coordination de l'Espace Diderot.

L'année 2021 avait permis de soutenir quelques nouvelles actions sur les quartiers prioritaires dans le cadre du plan pauvreté à hauteur de 25 000 € ; malgré l'impact positif de ces actions, la programmation 2022 du plan pauvreté n'a pas retenu les interventions sur les QPV (hormis le volet renforcement de la prévention spécialisée sur les territoires de Nîmes Ouest et d'Alès).

La programmation 2022 des 8 contrats de ville ayant par ailleurs intégré 144 nouvelles actions à enveloppe constante, et afin de pouvoir poursuivre les actions initiées dans le cadre du plan pauvreté il est sollicité un crédit de 25 000 € afin de finaliser les programmes d'actions de cet exercice.

Par ailleurs, l'Espace Diderot poursuit son développement et notamment son ouverture sur le quartier et les opérateurs du territoire, en particulier du secteur de l'ESS ; à ce titre afin de permettre l'acquisition de mobilier permettant d'accompagner le public en difficulté dans le cadre de lutte contre la fracture numérique il est sollicité 15 000,00 € de crédits supplémentaires, dans la même logique, l'acquisition de mobilier réalisé par des ateliers d'insertion est prévu afin d'aménager l'espace de restauration et d'animation.

Afin de financer l'ensemble de ces équipements une aide de l'Etat sera inscrite lors du BP 2023.

Dépenses

- | | |
|--|-------------|
| ➤ Fonctionnement de l'Espace Diderot
(Chapitre 21 – Fonction 30 – Nature 21848) | 15 000,00 € |
| ➤ Subventions Associations
(Chapitre 65 – Fonction 30 – Nature 6574) | 25 000,00 € |

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Mission Politique de la Ville.

Service S0078 MPV - MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Subventions pour des actions de développement social dans le cadre du FDS (hors ORU)	21	30	21848				15 000,00
	65	30	6574			25 000,00	
Prestation						25 000,00	15 000,00
Totaux						25 000,00	15 000,00

**COMMISSION EDUCATION COLLEGES ET
CITOYENNETE**

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DU SPORT- Savoirs et connaissances

Dans le cadre de la mission d'accès aux savoirs et à la connaissance, il est proposé d'inscrire, lors de cette décision modificative n°2 les éléments suivants :

I) DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AUX COLLEGES PUBLICS

Pour la dotation annuelle de fonctionnement des collèges publics, obligatoire selon l'article L 421-11 du Code de l'Education, il est proposé d'inscrire **70 000,00 €** supplémentaires.

En raison du contexte économique, les charges de certains établissements sont en forte augmentation, cette inscription supplémentaire est destinée à soutenir financièrement les établissements les plus fragiles financièrement, dont le fonds de roulement ne leur permet pas d'absorber ces augmentations.

II) SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX

Il est proposé d'ouvrir une Autorisation de Programme « 2022 EQUISPORT » de 300 000,00 € destinée à soutenir une nouvelle doctrine d'aides à la création et la rénovation d'équipements sportifs communaux ou intercommunaux utilisés par les collèges.

Les modalités d'intervention feront l'objet d'une délibération présentée à la commission permanente du 21 octobre 2022.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par Direction de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	EQUIPSPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX		300 000,00	300 000,00		300 000,00

Service S0066 DEJCS - SERVICE EDUCATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Dotation annuelle de fonctionnement aux collèges publics	65	221	65511			70 000,00
Prestation						70 000,00
Totaux						70 000,00

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE - Gestion et patrimoine des collèges

Les propositions pour cette séance s'articulent autour de l'axe moderniser et adapter les lieux d'éducation à l'évolution des territoires gardois

Les études et travaux de construction et d'extension du collège les oliviers étant terminés, il est proposé de diminuer de 92 018,77 € l'AP 2006 CNOLIRES et de la clôturer.

Enfin, des réajustements sur plusieurs opérations impliquent les diminutions d'AP suivantes :

AP 2006 CVIGSEGPACO (construction d'une SEGPA au collège du Vigan) :	-14 758,41 €
AP 2009 CMANHSCO (construction d'une halle de sport au collège de Manduel) :	-358 453,82 €
AP 2011 CAUBCCH (construction collège et halle des sports à Aubord) :	-1 355 548,24 €
AP 2010 CGALHSCO (construction halle des sports du collège de Gallargues) :	-156 089 ,69 €

Ces mouvements n'ont pas d'incidence sur le budget 2022.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Direction de la Logistique pour la gestion et le patrimoine des collèges.

Dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERIS A NIMES	11 828 000,00	-92 018,77	11 735 981,23	0,00	0,00
2006	CVISEGPACO	COLLEGE DU VIGAN - CONSTRUCTION D'UNE SEGPA	1 581 739,89	-14 758,41	1 566 981,48	1 696,54	0,00
2009	CMANHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLLEGE DE MANDUEL	4 148 855,59	-358 453,82	3 790 401,77	0,00	300,00
2010	CGALHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLLEGE DE GALLARGUES	4 639 000,00	-156 089,69	4 482 910,31	0,00	19 980,00
2011	CAUBCCH	CONSTRUCTION COLLEGE ET HALLE DE SPORTS A AUBORD	2 240 297,34	-1 355 548,24	884 749,10	0,00	198 080,75

COMMISSION ATTRACTIVITE QUALITE DE VIE

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT - Mission qualité alimentaire

I. STRUCTURER UNE OFFRE ALIMENTAIRE DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE

Pour favoriser le développement d'une offre de produits alimentaires de qualité sur le territoire, le Conseil départemental du Gard, par l'attribution de subvention, encourage la mobilisation et la préservation du foncier agricole, favorise l'installation et le renouvellement des générations, accompagne la structuration et le développement durable des filières de l'agriculture et de la pêche.

Pour tenir compte des demandes de versements en cours, je vous propose donc :

- De diminuer les crédits de paiements hors enveloppe de **7 071,42 €**, Chapitre 65 – Fonction 928 – Nature 6574.
- D'augmenter en fonctionnement de **7 071,42 €** les crédits de paiement 2022 sur l'AE 2022-PADSOAE, Chapitre 65 Fonction 94 Nature 6574.

II. FACILITER L'ACCES DES GARDOIS A L'OFFRE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Le Conseil départemental du Gard, par l'attribution de subvention, encourage le maillage du territoire par des points de vente collectifs, l'approvisionnement de proximité des commerces et la diversification des modalités de vente dans un objectif d'adaptation aux habitudes de consommation et aux contraintes des Gardois.

Pour tenir compte des demandes de versements en cours, je vous propose :

- De diminuer les crédits de paiements hors enveloppe de **72 060,97 €**, Chapitre 65 – Fonction 928 – Nature 6574
- D'augmenter en fonctionnement de **3 600,50 €** les crédits de paiement 2022 de l'AE 2020-PADAOAE, Chapitre 65 Fonction 94 Nature 6574
- D'inscrire en Fonctionnement la somme de **48 876,80 €** en crédit de paiement 2022 sur l'AE 2021-PADAOAE, Chapitre 65 Fonction 94 Nature 6574 ➤ D'inscrire en fonctionnement la somme de **12 512,25 €** en crédit de paiement 2022 sur l'AE 2022-PADAOAE, Chapitre 65 Fonction 94 Nature 6574

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par la Mission Qualité Alimentaire.

Service S0018 DATH - MISSION QUALITE ALIMENTAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subvention pour le développement de l'offre alimentaire gardoise	65	928	6574	2022	PADSOAE	7 071,42
Prestation						7 071,42
Subvention pour le développement des circuits de proximité	65	928	6574			-72 060,97
	65	928	6574	2020	PADAOAE	3 600,50
	65	928	6574	2021	PADAOAE	48 876,80
	65	928	6574	2022	PADAOAE	12 512,25
Prestation						-7 071,42
Totaux						0,00

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DU SPORT – Les pratiques sportives

Pour soutenir les pratiques sportives, il est proposé les modifications suivantes :

I) ORGANISATION DES ETATS GENERAUX DU SPORT

Il est proposé d'inscrire **30 000,00 €** supplémentaires (imputation budgétaire 011 32 6228) pour l'accompagnement à la démarche de diagnostic, d'organisation de rencontres départementales et d'élaboration d'un schéma de développement du sport dans le Gard.

II) AJUSTEMENTS DES CREDITS EN AUTORISATION DE PROGRAMME

Il est proposé, pour tenir compte des besoins liées aux travaux du centre de préparation aux jeux de Méjannes Le Clap, d'ajuster la répartition des crédits au sein de l'AP MEJCLAP 2022.

Ainsi il est proposé les mouvements suivants

- D'augmenter les crédits inscrits sur l'imputation 23-32-238 (6) de 200 000 €
- De diminuer les crédits inscrits sur l'imputation 20-32-2031 (6) de 200 000 €

Ces mouvements sont sans incidence pour le budget 2022.

Les tableaux annexés ci-après récapitulent par prestation les crédits gérés par Direction d'APPUI de la Direction générale adjointe du développement et du cadre de vie.

Service S0033 DEJCS - SERVICE SPORT ET JEUNESSE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Organisation des états généraux du sport	011	32	6228			30 000,00
Prestation						30 000,00
Totaux						30 000,00

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Pour la mise en valeur des archives, un dossier a été soumis auprès du Ministère de la Culture en réponse à l'appel à projet « Programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV Occitanie) » lancé en août 2021 par la DRAC Occitanie pour 2022-2023 pour obtenir une subvention.

Le projet « Lire mon village » qui propose de reconstituer des édifices des villes et villages gardois en 3 D à partir de la numérisation des plans conservés aux Archives a été retenu. Aussi, je vous propose d'inscrire une recette de **20 000,00 €** (chapitre 77 – fonction 315 – article 7748).

Le tableau annexé ci-après récapitule par prestation les crédits gérés par la Direction des Archives Départementales :

Service S0084 DAD - DIR ADJOINTE VALORISATION ET PARTENARIATS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Recettes
Mise en valeur des archives (expositions, publications)	77	315	7748			20 000,00
Prestation						20 000,00
Totaux						20 000,00

DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

L'action du Laboratoire Départemental d'Analyses consiste à participer à l'amélioration de la Santé Animale et de l'Hygiène Alimentaire et à contribuer à la qualité des cheptels, à la prévention et à la lutte contre les épidémies animales ainsi qu'à la protection des consommateurs.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'arrivée d'un nouvel agent auditeur-formateur permet de proposer dans la cadre de la décision modificative N°2 une augmentation de recettes de fonctionnement à hauteur de **160 000,00 €**, à répartir comme suit :

- Analyse de diagnostic vétérinaire 70-921-7061 pour un montant de 50 000,00 €
- Hygiène et Risque légionnelles 70-921-7061 pour un montant de 50 000,00 €
- Audits et formation 70-921-7068 pour un montant de 8 000,00 €
- Analyse de prophylaxie animale 70-921-7061 pour un montant de 5 000,00 €
- Analyses de sérologies animales 70-921-7061 pour un montant de 47 000,00 €

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Suite à l'acquisition d'un véhicule et de caissons de réfrigération, il est proposé de diminuer les dépenses d'investissement de **30 000,00 €** (imputation budgétaire 21 921 2157) au sein de la prestation achats d'équipements du laboratoire.

Le tableau annexé ci-après recapitule par prestation les crédits gérés par la Direction du Laboratoire Départemental d'Analyses

Service S0019 LDA - PÔLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Recettes	Dépenses
Achat d'équipements du laboratoire	21	921	2157				-30 000,00
Prestation							-30 000,00
Analyses de diagnostic vétérinaire	70	921	7061			50 000,00	
Prestation						50 000,00	
Analyses microbiologiques	70	921	7061			50 000,00	
Prestation						50 000,00	
Audits et formation agroalimentaire	70	921	7068			8 000,00	
Prestation						8 000,00	
Réalisation d'analyses de prophylaxie et d'épidio surveillance en santé animale EST-Trichines	70	921	7061			5 000,00	
Prestation						5 000,00	
Réalisation d'analyses sérologiques - HB	70	921	7061			47 000,00	
Prestation						47 000,00	
Totaux						160 000,00	-30 000,00